

COMMUNE DE SAIN-BEL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°897-02-2025
SEANCE PUBLIQUE DU 4 FEVRIER 2025

Le Conseil municipal de la commune de SAIN-BEL s'est réuni en assemblée, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 30 janvier 2025, sous la présidence de M. REVELLIN-CLERC, maire.

- Nombre de Conseillers en exercice : 16
- Nombre de Conseillers présents : 10
- Nombre de Conseillers votants : 13

Présents : REVELLIN-CLERC Raymond - MOLLARD Yvan - LOPEZ Christine - CHEVALIER Nicole - BENKHETACHE Rabah - DUPONT Philippe - DUMONTEIL Joëlle - ROBIN Pascal - BRETON Patrice - MAGNIN Jean-Philippe

Absents excusés : BERLION Gisèle (pouvoir à N. Chevalier) - QUAIX Brigitte - GRANET Marie (pouvoir à J-P. Magnin) - HERNANDEZ Vanessa - PEZZINI Hugo - BRETON Christian (pouvoir à R. Benkhetache)

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : MAGNIN Jean-Philippe

OBJET : SYTRAL - PROJET DE PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS

Conformément aux dispositions légales, et notamment les articles L.1214-1 et suivants du code des transports, SYTRAL Mobilités est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de Mobilité des territoires lyonnais sur l'ensemble de son ressort territorial.

Par délibération du 21 novembre 2024 et à l'issue d'une large concertation, SYTRAL Mobilités a arrêté son projet de plan de mobilité des territoires lyonnais. Conformément à l'article L.1214-28-2 du code des transports, le Président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis des conseils municipaux sur ce projet.

Le Plan de Mobilité, établi à l'horizon 2040, vise à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques des déplacements en proposant des solutions concrètes de réduction du trafic routier, des personnes et des marchandises, de développement des transports collectifs, des mobilités actives et des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet dont l'intégralité des pièces et annexes sont disponibles sur le SharePoint des Elus.

Il propose de se prononcer sur le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais arrêté par SYTRAL Mobilités.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **DONNE un avis favorable sur le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par M. REVELLIN-CLERC, Maire de Sain-Bel,
Compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le 06/02/25
Et de la publication le 06/02/25
Le Maire,

